

Extrait d'acte de naissance

Demande de retraite en ligne (fonctionnaire de l'État ou magistrat) - Cerfa 14903*14

Téléservice - Cerfa n°14903*14

Mis à jour le 11 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez faire votre demande de retraite en ligne uniquement si vous êtes agent :

- du ministère de la justice,
- du ministère de l'économie et des finances (hors DGCCRF),
- du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
- du ministère de l'éducation nationale (uniquement si vous êtes agent de l'académie de Nancy-Metz et que vous partez à la retraite après le 1^{er} août 2017),
- des Services du Premier ministre (SPM),
- de la Caisse des dépôts et consignations (CDC),
- du Conseil économique, social et environnemental (CESE),
- du Conseil d'État,
- de la Cour des comptes,
- de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC),
-

de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra)

- de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA),
- de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Si vous préférez faire votre demande par écrit, vous devez remplir le formulaire *Demande de retraite d'un fonctionnaire de l'État ou d'un magistrat*.

- <https://retraitesdeletat.gouv.fr/actif/formuels?formuel-id=epr11> - Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=R47727>